

EN 2020, UNE DURÉE DE TRAVAIL PLUS IMPORTANTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

La durée effective de travail des agents publics s'est élevée à 1 599 heures en 2020, selon le dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Un chiffre en baisse de 41 heures par rapport à 2019, la conséquence de la crise sanitaire. La baisse est cependant plus marquée dans le secteur privé. La fonction publique hospitalière fait toutefois exception.



© Klaus-Dietmar Gabbert/dpa-Zentralbild/dpa Picture-Alliance/AFP

C'est l'une des conséquences de la crise du Covid-19, des différents confinements et restrictions sanitaires. La durée annuelle effective de travail des agents publics à temps complet est évaluée à 1 599 heures en 2020, soit 41 heures de moins qu'en 2019, est-il indiqué dans la dernière édition du rapport annuel sur l'état de la fonction publique, réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Ce document, qu'*Acteurs publics* s'est procuré, sera présenté aux représentants du personnel et des employeurs le 19 octobre.

Mais si cette baisse de la durée travaillée "*a été relativement contenue*" dans la fonction publique, aux yeux de la DGAFP, elle fut "*beaucoup plus marquée*" dans le secteur privé. La durée annuelle de travail y a ainsi été en baisse de 135 heures, pour s'établir à 1 576 heures contre 1 711 heures en 2019. En 2020, la durée effective de travail dans la fonction publique a donc été supérieure à celle enregistrée dans le secteur privé.

L'exception hospitalière

Du fait de sa mobilisation durant la crise, l'hospitalière est le seul versant de la fonction publique où les agents ont vu leur durée de travail augmenter en 2020. De 64 heures précisément, passant de

1 606 heures à 1 670 heures. Elle baisse en revanche dans la fonction publique d'État (- 81 heures, à 1 656 heures) et dans la territoriale (- 73 heures, à 1 514 heures).

La hausse enregistrée dans l'hospitalière s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires (+ 10,3 heures) et par la baisse du nombre de jours de congés pris par les agents hospitaliers (- 5 jours). Les agents de ce versant sont ainsi ceux qui ont pris le moins de jours de congé en 2020, avec 27 jours en moyenne contre 30 jours pour les agents de la territoriale et 36 jours pour les agents de l'État.

par **Bastien Scordia**